

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1669

présenté par
M. Pellois et Mme Cattelot

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	897 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	897 000
TOTAUX	897 000	897 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rapporteurs spéciaux de la mission *Agriculture* souhaitent attirer l'attention sur l'opportunité de maintenir, en 2021, les équivalents temps plein travaillé (ETPT) sous plafond de quatre opérateurs à leur niveau de 2020. En effet, alors que les filières agricole et agroalimentaire qu'ils accompagnent

et contrôlent sont déjà en crise structurelle, ces établissements devront verser une part considérable des 1,2 milliard d'euros de l'action 5 *Transition agricole* du programme 362 *Écologie* de la mission *Plan de relance* dans des délais très brefs.

La diminution serait de 23 ETPT pour le FranceAgriMer. Il est pris pour hypothèse conventionnelle que le coût de réembauche de ces postes est de 897 000 euros.

En raison des règles touchant à la recevabilité financière des initiatives parlementaires, cet amendement :

- minore de 897 000 euros (hors titre 2) en AE et en CP l'action 4 *Moyens communs* du programme 215 *Conduite et pilotage* ;
- majore de 897 000 euros en AE et en CP l'action 27 *Moyens de mise en œuvre des politiques publiques* du programme 149 *Compétitivité et durabilité*.